

PROTOCOLE N° 1

ANNEXE 2

Certificat d'appellation d'origine

1. Exportateur (Nom, adresse complète, pays):	2. Numéro	00000	
	3. Nom de l'organisme garantissant la dénomination d'origine:		
4. Destinataire (Nom, adresse complète, pays):	5. CERTIFICAT D'APPELLATION D'ORIGINE		
	7. Nom de la dénomination d'origine		
6. Moyen de transport:	7. Nom de la dénomination d'origine		
8. Lieu de déchargement:			
9. Marques et numéros – nombre et nature des colis		10. Poids brut	11. Litres
12. Litres (en lettres):			
13. Visa de l'organisme émetteur:			
14. Visa de la douane:			
15. Nous certifions que le vin décrit dans ce certificat a été produit dans la zone de et est reconnu, suivant la loi algérienne/marocaine/tunisienne, comme ayant droit à la dénomination d'origine “.....”. L'alcool ajouté à ce vin est de l'alcool d'origine vinique.			
16. ⁽¹⁾			

⁽¹⁾ Case réservée pour d'autres indications du pays exportateur.

--

Document V I 1

<table border="1"><tr><td>1</td><td>Exportateur Y</td></tr><tr><td>2</td><td>Destinataire</td></tr><tr><td>3</td><td>VISA DE LA DOUANE ⁽¹⁾</td></tr><tr><td>4</td><td>Moyen de transport ⁽¹⁾</td></tr><tr><td>5</td><td>Lieu de déchargement ⁽¹⁾</td></tr></table>		1	Exportateur Y	2	Destinataire	3	VISA DE LA DOUANE ⁽¹⁾	4	Moyen de transport ⁽¹⁾	5	Lieu de déchargement ⁽¹⁾	PAYS DE DELIVRANCE : Numéro d'ordre : V I 1 DOCUMENT POUR L'IMPORTATION DE VIN, JUS ET MOUTS DE RAISINS DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	
		1	Exportateur Y										
		2	Destinataire										
		3	VISA DE LA DOUANE ⁽¹⁾										
		4	Moyen de transport ⁽¹⁾										
5	Lieu de déchargement ⁽¹⁾												
6		7											
Marques et numéros – Nombre et nature des colis – Désignation du produit		Quantité en l/hl/kg ⁽²⁾											
		8 Nombre de bouteilles											
		9 Couleur du produit											
10 ATTESTATION													
Le produit désigné ci-dessus ⁽³⁾ Y est Y n'est pas destiné à la consommation humaine directe, répond aux conditions auxquelles sont soumises la production et la mise en circulation dans le pays d'origine du produit et, s'agissant d'un produit destiné à la consommation humaine directe, n'a pas fait l'objet de pratiques œnologiques non admises par les dispositions en vigueur dans la Communauté européenne pour l'importation du produit en cause.													
Nom et adresse complète de l'organisme officiel :		Lieu et date : Signature, nom et qualité du responsable : Cachet :											
11 BULLETIN D'ANALYSE													
indiquant les caractéristiques analytiques du produit désigné ci-dessus													
POUR LES MOÛTS DE RAISINS ET LES JUS DE RAISINS : densité :													
POUR LES VINS ET LES MÔUTS DE RAISINS PARTIELLEMENT FERMENTÉS :		titre alcoométrique acquis :											
titre alcoométrique total													
POUR TOUS LES PRODUITS :													
extrait sec total :		acidité totale :	acidité volatile :										
acidité citrique :		anhydride sulfureux total :											
⁽³⁾ Y présence Y absence de produits issus des variétés provenant de croisements interspécifiques (hybrides producteurs directs) ou d'autres variétés n'appartenant pas à l'espèce <i>Vitis vinifera</i> .													
Nom et adresse complète du laboratoire :		Lieu et date : Signature, nom et qualité du responsable Cachet :											

--

Imputations (mise en libre pratique ou délivrance d'extraits)

Quantité	12. Numéro et date du document douanier de mise en libre pratique et de l'extrait.	13. Nom et adresse complète du destinataire (extrait)	14. Visa de l'autorité compétente
Disponible			
Imputés			
Disponible			
Imputés			
Disponible			
Imputés			
Disponible			
Imputés			
15. Autres mentions			

Document VI 2

COMMUNAUTE EUROPEENNE		ÉTAT MEMBRE DE DÉLIVRANCE :	
1	Expéditeur Y	VI 2	Numéro d'ordre : EXTRAIT D'UN DOCUMENT POUR L'IMPORTATION DE VINS, JUS ET MOÛTS DE RAISINS DANS LA COMMUNAUTE
2	Destinataire	3	Extrait du document V I 1 numéro : délivré par (nom du pays tiers) le 4 Extrait de l'extrait V I 2 numéro : visé par (nom et adresse complète du bureau de douane dans la Communauté) le
(1) Biffer le symbole inutile. (2) Indiquer d'un « x » la mention applicable. (3) Indication obligatoire pour les vins bénéficiant d'un tarif douanier réduit ainsi que pour les vins de liqueur et les vins vinés (biffer le texte inutile).			
5 Marques et numéros – Nombre et nature des colis – Désignation du produit		6 Quantité en l/hl/kg (1)	
		7 Nombre de bouteilles	
		8 Couleur du produit	
9 DÉCLARATION DE L'EXPÉDITEUR (2)			
<p>Le produit désigné ci-dessus a fait l'objet Y du document V I 1 figurant dans la case 3 Y de l'extrait figurant dans la case 4 et comportant Y UNE ATTESTATION indiquant que le produit ci-dessus Y est Y n'est pas destiné à la consommation humaine directe, répond aux conditions auxquelles sont soumises la production et la mise en circulation dans le pays d'origine du produit et, s'agissant d'un produit destiné à la consommation humaine directe, n'a pas fait l'objet de pratiques œnologiques non admises par les dispositions en vigueur dans la Communauté européenne pour l'importation du produit en cause. Y UN BULLETIN D'ANALYSE indiquant les caractéristiques analytiques suivantes :</p> <p style="margin-left: 40px;"> POUR LES MOÛTS DE RAISINS ET LES JUS DE RAISINS : densité : POUR LES VINS ET LES MÔÛTS DE RAISINS PARTIELLEMENT FERMENTÉS : titre alcoométrique total titre alcoométrique acquis : </p> <p style="margin-left: 40px;"> POUR TOUS LES PRODUITS : extrait sec total : acidité totale : acidité volatile : acide citrique : anhydride sulfureux total : </p> <p>Y présence Y absence de produits issus des variétés provenant de croisements interspécifiques (hybrides producteurs directs) ou d'autres variétés n'appartenant pas à l'espèce <i>Vitis vinifera</i>.</p> <p>Y ainsi que (3) d'une ANNOTATION de l'organisme compétent certifiant que</p> <ul style="list-style-type: none"> - le vin faisant l'objet de ce document a été produit dans la région de et est reconnu, suivant la loi du pays d'origine, comme ayant droit à l'appellation d'origine figurant dans la case 5. - l'alcool ajouté au vin faisant l'objet du présent document est d'origine vinique. 			
10 VISA DE LA DOUANE Déclaration certifiée conforme : Lieu et date :		Signature :	
Signature : Cachet :		Nom et adresse complète du bureau de douane concerné :	

Imputations (mise en libre pratique ou délivrance d'extraits)

Quantité	11. Numéro et date du document douanier de mise en libre pratique et de l'extrait.	12. Nom et adresse complète du destinataire (extrait)	13. Visa de l'autorité compétente
Disponible			
Imputés			
Disponible			
Imputés			
Disponible			
Imputés			
Disponible			
Imputés			